

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Service Attractivité des Territoires

ALSACE DESTINATION TOURISME

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 983 108 € à ALSACE DESTINATION TOURISME (ADT) au titre de 2018,
- d'approuver la convention y afférente et d'autoriser la Présidente à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de sa réunion du 19 janvier 2018.

I. Un comité interdépartemental de développement touristique au service de la Destination Alsace

Alsace Destination Tourisme (ADT), née le 1^{er} janvier 2016 de la fusion des ADT 68 et 67, a pour objet statutaire de :

- contribuer à la préparation et à la mise en œuvre de la politique touristique d'intérêt général des Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- prendre, susciter, favoriser toutes initiatives et émettre des avis techniques et expertises tendant au développement et à la promotion du tourisme en faveur de la Destination Alsace,
- contribuer à l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques des territoires avec les professionnels et les organismes concernés par le tourisme à l'échelon international, national, régional, départemental et intercommunal ainsi qu'avec toute structure locale établie à cet effet,
- fédérer et coordonner les actions des acteurs du tourisme publics ou privés.

L'ADT comporte 42,7 employés équivalent temps plein (43,75 postes budgétaires stagiaires et apprentis inclus) et a son siège social à Colmar et des bureaux à Strasbourg.

II. Budget de fonctionnement 2018

Le budget de fonctionnement au titre de l'année 2018, d'un montant total de 4 651 849 € a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'ADT réuni le 17 novembre 2017.

Il se présente comme suit :

RECETTES	
Subvention de fonctionnement CD68	1 983 108
Subvention de fonctionnement CD67	2 305 888
Autres ressources (Massif des Vosges, subventions spécifiques Contrat de destination Massif des Vosges, autres projets spécifiques, cotisations et autres produits)	362 853
Total recettes	4 651 849
DEPENSES	
Fonctions supports	1 438 399
<i>Fonctionnement général : achats, services extérieurs, autres charges et dotations (dont charges locaux de Colmar estimées à 20 000 €)</i>	<i>710 000</i>
<i>Charges de personnel (9,05 ETP)</i>	<i>728 399</i>
Promotion et marketing	606 432
<i>Salons, opérations micro marchés et co-branding, promotion des châteaux et tourisme de mémoire, stratégie marketing...</i>	<i>277 600</i>
<i>Charges de personnel (4,9 ETP)</i>	<i>328 832</i>
Communication et relations presse	397 937
<i>Supports institutionnels, partenariats, opérations événementielles, accueil de presse, publicité et insertions, matériel promo et com</i>	<i>129 000</i>
<i>Charges de personnel (4,1 ETP)</i>	<i>268 937</i>
Projets numériques et réseaux sociaux	419 687
<i>Sites internet pro, site Internet, promotion médias sociaux, rencontre professionnelles, études, Massif des Vosges</i>	<i>144 700</i>
<i>Charges de personnel (5 ETP)</i>	<i>274 987</i>
Editions / thématiques	605 969
<i>Développement éditions, thématiques prioritaires et visuels (reportages photos)</i>	<i>215 000</i>
<i>Charges de personnel (6,25 ETP)</i>	<i>390 969</i>

Démarches qualité, marques et labels	405 522
<i>Fleurissement, meublés de tourisme, qualité tourisme, tourisme et handicap, Clubs de sites</i>	62 000
<i>Charges de personnel (4,85 ETP)</i>	343 522
Diagnostic, conseil et accompagnement de projets	335 428
<i>Ateliers de développement et animation réseaux, études et analyses, taxe de séjour</i>	67 200
<i>Charges de personnel (4,3 ETP)</i>	268 228
Coopération et réseaux de territoires	442 475
<i>Projets transfrontaliers et transnationaux, Massif des Vosges, études fermes-auberges</i>	142 791
<i>Charges de personnel (5,3 ETP)</i>	299 684
Total dépenses	4 651 849

III. Subvention départementale de fonctionnement 2018

Lors du vote du budget primitif 2018, il a été décidé de ne pas baisser la subvention accordée par le Département à ADT qui a subi de fortes contraintes budgétaires ces dernières années.

Un effort de rationalisation budgétaire (baisse des subventions de 5 % en 2016 et en 2017), et notamment le non remplacement des départs à la retraite, a permis d'économiser 3,5 ETP, tout en maintenant la même qualité de services.

La subvention qui pourrait être attribuée à ADT pour son fonctionnement, au titre de 2018, s'élève à 1 983 108 €.

Une convention de financement afférente, jointe au présent rapport, expose notamment les conditions de versement de cette aide.

Une convention d'objectif élaborée conjointement avec le Département du Bas-Rhin début 2018 permettra de préciser l'action d'ADT pour les années à venir afin notamment de favoriser une mise en œuvre efficiente de la Stratégie interdépartementale d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace 2017-2021.

Enfin, il est précisé que, dans le cadre d'actions d'intérêt départemental particulières, le Département du Haut-Rhin se réserve la possibilité d'examiner les demandes de subventions complémentaires qui pourraient être présentées par Alsace Destination Tourisme.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 983 108 € à Alsace Destination Tourisme pour son fonctionnement en 2018. Cette subvention fera l'objet d'un premier versement à hauteur de 50 %, soit 991 554 €, dès signature de la convention de financement par les parties, les 50 % restants seront versés par sixièmes, chacun d'un montant de 165 259 € pour les six derniers mois d'exécution de la convention,
- d'approuver la convention de financement, jointe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer,
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT